

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3866

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Pôle de compétitivité Axelera - Individualisation d'autorisation de programme et attribution d'une subvention d'équipement à l'IFP Energies nouvelles pour la réhabilitation du bâtiment destiné à abriter la plateforme d'innovation collaborative Axel'One PPI (procédés innovants)**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthelémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3866**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Axelera - Individualisation d'autorisation de programme et attribution d'une subvention d'équipement à l'IFP Energies nouvelles pour la réhabilitation du bâtiment destiné à abriter la plateforme d'innovation collaborative Axel'One PPI (procédés innovants)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La chimie et l'environnement représentent, aujourd'hui, le deuxième secteur industriel de la région Rhône-Alpes par le chiffre d'affaires et le troisième employeur industriel régional avec environ 48 000 emplois directs. Fortement implanté sur l'agglomération lyonnaise, ce secteur économique a été reconnu par la labellisation, le 12 juillet 2005, du pôle de compétitivité à vocation mondiale Axelera.

Axelera s'est donné pour ambition stratégique de développer la chimie du futur, de devenir un pôle industriel et scientifique leader en Europe et une référence internationale de l'innovation dans ce domaine. Les membres fondateurs sont Rhodia - Solvay, Arkéma, IFP Energies nouvelles, GDF-Suez et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Axelera, par sa fonction d'impulsion et d'accompagnement à l'émergence de projets collaboratifs d'innovation associant des petites et moyennes entreprises (PME), groupes industriels et laboratoires publics de recherche, représente un des atouts essentiels de la politique de développement économique en faveur des écotechnologies que la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre.

La nécessité de grands espaces et d'équipements pour mener à bien des projets d'innovation de grande ampleur a conduit à envisager la construction d'un lieu partagé permettant d'accueillir acteurs industriels et académiques pour mener à bien leurs projets collaboratifs avec leurs équipes et du matériel dédié.

Dans ce cadre, les acteurs de l'Université de Lyon et les industriels de la filière chimie-environnement se sont réunis dans l'élaboration du projet de création d'une plateforme d'innovation collaborative dénommée Axel'One et spécialisée dans les domaines des procédés propres et des matériaux innovants.

Le projet Axel'One

La plateforme d'innovation collaborative Axel'One s'appuie sur le développement de 3 projets immobiliers distincts et complémentaires dédiés à la recherche et au développement (R&D), et situés sur 3 sites différents de l'agglomération, chacun des 3 sites répondant à une logique de spécialisation et à une échelle de démonstration :

- le module Campus, sur le campus Lyontech-la Doua, avec la construction d'un bâtiment d'une surface de 2 000 mètres carrés, est destiné à accueillir des projets d'expérimentation amont et à petite échelle (échelle laboratoire). Ce module fait partie des projets de l'opération Lyon Cité Campus, dont la Communauté urbaine est partenaire aux côtés de l'Etat et de la Région Rhône-Alpes, et la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté urbaine de Lyon,

- le module plateforme matériaux innovants (PMI), dédié aux matériaux innovants, est situé à Saint Fons à proximité du centre de recherche de Rhodia. Il comprend la construction d'un bâtiment de 5 000 mètres carrés destiné à accueillir des projets collaboratifs pré-industriels dans le champ des matériaux (échelle prototype),

- le module plateforme procédés innovants (PPI), dédié aux procédés propres, est situé à Solaize, à proximité d'IFP Energies nouvelles, et comprend la réhabilitation de locaux du CNRS. Il doit mettre à disposition

2 500 mètres carrés pour accueillir des projets collaboratifs pré-industriels dans le champ des procédés (échelle prototype).

La présente délibération concerne ce dernier module dit "Axel'One PPI".

Conditions de réalisation de la plateforme Axel'One PPI

La plateforme Axel'One PPI sera créée à partir d'une opération de réhabilitation d'un bâtiment situé sur le site d'IFP Energies nouvelles à Solaize. Ce bâtiment est devenu propriété d'IFP Energies nouvelles au 1er janvier 2013 suite à une convention de transfert de biens immobiliers signée avec le CNRS le 21 décembre 2012.

Après réhabilitation, le bâtiment d'une surface utile de 2 500 mètres carrés sera composé de 1 150 mètres carrés de bureaux, 570 mètres carrés de laboratoires et 780 mètres carrés de locaux communs (circulations/sanitaires, locaux techniques et salles de réunions).

IFP Energies nouvelles, après réception des travaux de réhabilitation, louera le bâtiment à l'association Axel'One dans le cadre d'un bail civil d'une durée de 54 mois renouvelable par avenant.

Axel'One sous-louera les locaux subdivisés en kits immobiliers aux entreprises pour leurs projets collaboratifs. Seront ainsi créés 12 kits technologiques comprenant 40 mètres carrés de laboratoire et 20 mètres carrés de bureaux et 32 kits tertiaires comprenant 20 mètres carrés de bureaux.

La gouvernance et la gestion des projets de R&D de la plateforme Axel'One seront assurées par l'association Axel'One, créée à cet effet, et dont les membres fondateurs sont Rhodia-Solvay, Suez Environnement, IFP Energies nouvelles, le CNRS, l'école de chimie, physique et électronique de Lyon (CPE Lyon), Insavalor (filiale de valorisation de l'Institut national des sciences appliquées -INSA- de Lyon), l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon, et Lyon ingénierie projets (filiale de valorisation de l'Université de Lyon 1).

Montage financier de l'opération d'investissement immobilier

Avec un coût d'investissement immobilier de 5,6 M€ HT, IFP Energies nouvelles a établi le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses	Montant (en € HT)	Recettes	Montant (en € HT)
coûts de maîtrise d'œuvre	600 000	fonds propres IFP EN	5 100 000
coûts de travaux	4 750 000	subvention Communauté urbaine de Lyon	500 000
aléas et adaptation en cours de chantier	250 000		
Total	5 600 000	Total	5 600 000

L'attribution de cette subvention d'investissement par la Communauté urbaine de Lyon est fondée sur les spécificités de l'ensemble immobilier projeté et sa destination comme plateforme d'innovation collaborative. Cette participation financière apparaît comme un élément déterminant pour la réussite du programme immobilier.

Eu égard à l'intérêt du projet, il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 500 000 € à l'IFP Energies nouvelles pour la réhabilitation du bâtiment destiné à abriter la plateforme d'innovation collaborative Axel'One PPI ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de réhabilitation du bâtiment destiné à abriter la plateforme d'innovation collaborative Axel'One Procédés innovants (PPI) en lien avec le pôle de compétitivité Axelera.

2° - Décide l'individualisation de l'autorisation de programme globale P02 - Rayonnement national et international, individualisée sur l'opération n° OP02O2840 pour un montant de 500 000 € en dépenses à la charges du budget principal, réparti selon l'échéancier prévisionnel suivant : 300 000 € en 2013, 200 000 € en 2014.

3° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 500 000 € au profit d'IFP Energies nouvelles pour la réhabilitation du bâtiment destiné à abriter la plateforme d'innovation collaborative Axel'One PPI,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'IFP Energies nouvelles, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

4° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

5° - La dépense totale de 500 000 € sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - compte 20422 - fonction 90, selon l'échéancier suivant : 300 000 € en 2013, 200 000 € en 2014.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.